Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260225-CCAS_2026_01-DE

Querrien

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S.

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-cinq février, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) dûment convoqué, s'est réuni à 14h00 en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Président.

Convocation du : 17 février 2026

Membres présents : Stéphane CADO, Marie-Noëlle ROBIN, Gwen LE GOFF, Bruno MAHÉ, Marianne MILER, Valérie DEMOOR, Marie-Claire HELOU, Marie-Odile MOYSAN et Jean-Bruno GARNIER.

Membres excusés : Juliette PASQUIER, Marie-Christine LAFITTE qui donne pouvoir à Marie-Noëlle ROBIN.

Membres absents : Néant

Monsieur Jean-Bruno GARNIER a été désignée secrétaire de séance.

---

n° 1./ février 2026

Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2025 provisoire

En application de l'article L 2121-14 du CGCT,
le Président du CCAS en exercice présente le compte administratif provisoire,
mais il ne peut ni présider la séance au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Sous la présidence de Marie-Noëlle ROBIN le conseil d'administration examine le compte administratif 2025, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :
- **Dépenses :** ..... **4 333.93 €**
- **Recettes :** ..... **5 931.47 €**
- **Excédent de clôture :** ..... **1 597.54 €**

Investissement :
- **Dépenses :** ..... **812.76 €**
- **Recettes :** ..... **0.00 €**
- **Déficit de clôture :** **812.76 €**

Après proposition, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix) :
- **APPROUVE** le compte administratif provisoire 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 25 février 2026
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de QUERRIEN 29310